

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 078-217802081-20220408-2022_021-DE



BUDGET PRIMITIF

NOTE EXPLICATIVE

2022

SOMMAIRE

1.	<u>INTRODUCTION</u>	2
2.	<u>LES PREVISIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT</u>	3
	LES DEPENSES	3
	LES RECETTES	6
3.	<u>LES PREVISIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT</u>	8
	LES DEPENSES	8
	LES RECETTES	11

1. INTRODUCTION

L'élaboration du budget 2022 est réalisée durant un contexte incertain :

- Dotation Forfaitaire non connue au 17 mars 2022,
- FSRIF non connu au 17 mars 2022,
- FPIC qui sera publié au début de l'été,
- Contexte : les suites économiques de la pandémie et la guerre en Ukraine rendent difficile l'évaluation des dépenses (fluides, inflation...) et la prévision des recettes.

Cette note reprend les grandes lignes des équilibres budgétaires qui seront présentés et détaillés lors de la séance du conseil municipal budgétaire.

Le budget primitif s'élève globalement à **56 169 011 €** et se décompose ainsi :

- **37 616 204 € en section de fonctionnement**
- **18 552 806 € en section d'investissement.**

Ce budget primitif reprend l'affectation du résultat de l'exercice 2021 d'un montant de 3 528 314 € réparti ainsi :

- 1 200 000 € en section de fonctionnement au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 2 328 314 € en section d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

La section d'investissement du budget 2022 intègre en recettes d'investissement au chapitre 001 le solde d'exécution reporté de 2021 d'un montant de 2 818 321 €.

2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les prévisions budgétaires en dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 37 616 204.92 €.

Ces dépenses se répartissent pour les principaux postes comme suit :

Les dépenses à caractère général : elles s'élèvent à 8 591 131 €, soit 22 % du budget de fonctionnement total. Ce chapitre est évalué en hausse par rapport au réalisé 2021 de 1 289 690 €.

L'évaluation en hausse porte essentiellement sur :

- Achats de prestations de services : 243 341 € dont la restauration scolaire, les centres de loisirs, les spectacles du Prisme,
- Energie et électricité : 254 740 €,
- Carburants : 35 961 €,
- Fournitures de petit équipement : 16 527 €
- Autres matières et fournitures 10 588 €
- Contrats de prestations de services : 162 603 € dont centre nautique et prestations d'accompagnement évolutions du fonctionnement de la maire,
- Locations mobilières : 18 342 €,
- Entretien et réparations sur terrains : 75 351 €,
- Maintenance : 173 092 €, dont 103 000 € de chauffage,
- Honoraires : 22 307 €, principalement fonciers,
- Annonces et insertions : 18 176 € pour les marchés publics,
- Catalogues et imprimés : 23 212 € pour le Prisme et les autres publications,
- Transports collectifs : 50 543 €
- Réceptions : 20 926 €
- Frais de nettoyage des locaux : 33 970 €
- Autres : 31 924 €, visioconférences pour les écoles

Il est à noter que l'augmentation de l'énergie, des carburants, du chauffage totalisent 393 708 € soit une hausse de 24.95% par rapport au réalisé de 2021.

Les dépenses de personnel : ce chapitre représente 23 176 000 € soit 61 % du budget de fonctionnement total. Il augmente de 525 702 € soit par rapport au réalisé de 2021 de 2.3 % y compris une éventuelle hausse de la valeur du point d'indice de traitement.

Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France est estimé à 400 000 €

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communes est estimé à 482 000 €.

Les autres dépenses de gestion courante sont inscrites pour 1 384 909 €.

Les subventions versées aux associations et autres organismes sont prévues à hauteur de 630 192 €. Sont prévues dans ce chapitre les créances admises en non-valeur et les créances éteintes pour un total de 110 000 € et 135 000 € de contingent pour le centre nautique.

Les charges financières : les intérêts de la dette pour cette année s'élèveront à la somme de 102 518.04 € auxquels s'ajoutent 50 000 € d'intérêts de la dette pour le centre nautique et 65 000 € pour des éventuels intérêts dus à l'utilisation de la ligne de trésorerie et pour les intérêts courus non échus des emprunts encaissés en 2022.

Les charges exceptionnelles : 180 000 € dont 90 000 € de subvention pour la SEM Ciné 7, les autres dépenses permettront de faire face à l'annulation éventuelle de titres de recette d'exercices antérieurs et le paiement de dépenses exceptionnelles (remboursements...).

Le virement à la section d'investissement : il s'agit d'une écriture comptable qui n'est jamais réalisée pour un montant de 500 000 €

Les opérations d'ordre de transferts entre les sections : elles s'élèvent à la somme de 2 663 979 € et se composent

- Des dotations aux amortissements pour 2 564 019 €
- Des charges transférées liées à la crise sanitaire Covid-19 pour 29 959 €
- De la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 70 000 €.

LES RECETTES

Les recettes prévues pour 2022 s'élèvent à 37 616 204 €. € y compris le résultat reporté de fonctionnement de 2021 de 1 200 000 € et se répartissent de la manière suivante :

Les remboursements sur rémunérations du personnel effectués notamment par notre assureur ou la caisse primaire d'assurance maladie estimés à 395 440 €.

Le produit des services versé par les usagers inscrit pour la somme de 3 346 839 €.

Les estimations sur ce chapitre sont en hausse par rapport au réalisé 2021 de 228 153 €. Cette hausse est prévue pour la billetterie du PRISME, pour les inscriptions à l'Ecole de Musique d'Elancourt, pour les centres de loisirs et la restauration scolaire.

Le produit des impôts et taxes pour 26 918 786 €, et notamment :

- Les taxes foncières et d'habitation qui sont estimées à 18 797 120 €. Cette somme regroupe les taxes foncières pour 17 166 247€, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 208 901 € et le versement Coefficient Correcteur de 1 421 972 €.
- L'attribution de compensation versée par Saint Quentin-en-Yvelines du même montant que 2021 soit de 6 601 666 euros.
- La taxe sur les pylônes électriques estimée à 58 000 €.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 362 000 €.
- Le produit des taxes additionnelles aux droits de mutation d'un montant estimé à 1 100 000 €.

Les dotations et participations : elles représentent 4 971 286 € dont :

- La dotation forfaitaire versée par l'Etat, estimée à 1 050 000 €. Le montant qui n'est pas encore notifié à ce jour, est évalué en baisse par rapport à la recette perçue en 2021 d'approximativement 273 720 €.
- Le FCTVA sur le fonctionnement, évalué à 7 500 €.
- La participation du Conseil Départemental, estimée à 20 300 €.
- Les participations communales sont prévues à hauteur de 89 400 € dont celles obligatoires au titre des frais de scolarité pour 7 400 €, les participations de Maurepas au titre de l'entente pour la gestion de l'école intercommunale Jean de la Fontaine pour 70 000 € et à l'organisation commune de festivités à l'occasion du 14 juillet.
- Les participations versées par d'autres organismes dont la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines évaluées à 1 901 000 € en hausse de 52 697.20 € par rapport au réalisé de 2021.
- Les attributions versées par l'Etat :
 - 1 756 446 €, de compensation des exonérations des taxes foncières., Ce montant comprend 1 669 399 € de compensation pour la réduction d'imposition des locaux industriels.
 - 25 740 € de dotation pour émission de titres sécurisés.

Le produit des revenus des immeubles pour 498 190 €

Les produits exceptionnels pour 5 000 €

Les opérations d'ordre de transferts entre sections pour 280 663 € constituées de 206 033 € d'amortissement de subventions d'investissement encaissées au titre d'acquisitions d'immobilisations amortissables, 70 000 € prévus pour la reprise de la provision pour actifs circulants et 4 630 € de reprise de provision pour litige.

3. LES PREVISIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les prévisions budgétaires en dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 11 959 738 € auxquelles s'ajoutent les reports de l'exercice 2021 pour un montant de 6 593 068 €. La section d'investissement 2022 totalise 18 552 806 €.

Les principaux postes de dépenses prévus sont :

Des travaux d'études et frais d'honoraires d'architecte pour 564 400 € dont 50 000 € d'études et de maîtrise d'œuvre pour la toiture du GS Willy Brandt.

Des acquisitions de logiciels pour 90 800 €.

Des subventions d'équipement pour 409 000 € au titre des travaux concernant la piscine (dont 100 000 € prévus pour d'éventuels demandes de remboursement de Maurepas et 300 000 € à Castalia, société chargée de la construction puis de la gestion du Centre Nautique) et 9 000 € à l'association « Club de plongée de Saint Quentin en Yvelines » pour la participation à l'achat d'un compresseur d'une valeur de 39 313 44 € TTC.

Des travaux et des acquisitions de terrains, de bâtiment et de matériel pour un total de 6 177 338 €, hors dépenses reportées, dont notamment :

- 28 400 € pour l'acquisition de terrains,
- 136 907 € pour des aménagements de terrains ou aires de jeux dont 11 000 € de pose de jeu à l'Ecole Élémentaire de Willy Brandt,
- 1 916 742€ pour divers travaux sur les bâtiments dont notamment :
 - 756 000 € de travaux dans les écoles dont 200 000 € de réfection des sanitaires et du TGBT au GS Jean De La Fontaine, 188 000 € de sols, locaux de stockage, local poubelles, jardinières et la fin des travaux de l'office au GS de La Villedieu, 60 000 € de pose de stores au GS Willy Brandt, 55 000€ de sols au GS de La

- Commanderie, 50 000 € de portes et de sous-face toiture au GS Jean Monnet, 20 000 € de pose de stores au GS des Petits Prés, 18 000 € de radiateurs et pose de dalles plafond au GS Nouvelle Amsterdam, 15 000 € de sanitaires au GS du Gandouget,
- 183 500 € de travaux dans les centres de loisirs dont 76 000 € d'extension et la pose d'un climatiseur à La Commanderie, 50 000 € de peintures et faux plafonds au centre de loisirs élémentaire de Willy Brandt, 22 500 € de climatiseur et de portes au centre de loisirs des 4 arbres, 35 000 € de démolition du centre de loisirs du Village,
 - 200 000 € de travaux de menuiseries extérieures pour la crèche Ile Aux Enfants,
 - 50 500 € pour des travaux à l'hôtel de ville d'armoires électriques, d'éclairage de bureaux, de rideaux métalliques et de portes,
 - 55 000 € de travaux pour le Prisme de rénovation du bar,
 - 315 000 € pour des travaux de chauffage et contrôle d'accès,
 - 60 000 € de sécurisation du centre de la Petite Enfance
 - 30 000 € de travaux dans les logements municipaux,
 - 39 000 € de travaux dans les locaux loués dont des vitrages pour la pharmacie de la Dalle des 7 Mares et des travaux de façade à la boulangerie place des Vignerons,
 - 75 000 € de travaux de mise aux normes incendie.
- 2 000 268 € de travaux de voirie dont : 1 389 268 € de travaux à la Clé de Saint Pierre (962 879 € Place du collège - Rue de Dublin et 426 389 € au Rond-Point des Saules), 110 000 € de chaussée et trottoirs Square de la Canche, 125 000 € de de chaussée et trottoirs Rue Gabriel Fauré, 80 000 € de trottoirs Rue Simone de Beauvoir, 25 000 € de cheminement piétons au Pré-Yvelines, 23 000 € de trottoirs Route de l'Abbé Méquignon, 30 000 € de passage surélevé Chemin de la Coudriette.
- 128 500 € de réseaux d'électrification, courant faible pour contrôle d'accès et raccordement de caméras.
- 100 000 € d'autres matériels et outillage de voirie (illuminations de Noël).
- 289 496 € d'acquisition de matériel technique (notamment mobilier urbain, éclairages extérieurs, barrières, portails, portillons, chaudières) dont 24 500 € pour les écoles (9 500 € de barrières levantes au GS Villedieu et 15 000 € de contrôles d'accès pour les GS de la Nouvelle Amsterdam).
- 75 000 € de matériel de transport.

- 487 020 € de matériel de bureau et informatique.
- 192 955 € de mobilier.
- 822 050 € d'acquisition d'autres matériels dont 55 600 € de jeux dans les écoles Elémentaire de la Villedieu, Elémentaire Willy Brandt, Elémentaire des Petits Prés et 25 000 € de capteurs CO2 dans les classes.

Des crédits pour les travaux en cours pour 1 698 000 € principalement pour les travaux de Complexe Sportif Europe et 13 000 € de la réfection de terrasse et toiture pour le GS Willy Brandt.

Des crédits prévus en dotations, fonds divers pour 410 000 €, notamment pour un éventuel remboursement de taxe d'aménagement.

Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital de la dette 1 448 535 € et prévision de 150 000 € de remboursement de capital de dette pour le centre nautique.

Au 1^{er} janvier 2022, la dette propre de la commune s'élève à 10 700 922 €.

L'annuité de 2022 totalise 1 551 053 € (capital 1 448 535 € + intérêts 102 518 €).

Les opérations d'ordre de transferts entre sections pour 280 663 € constituées de 206 033 € d'amortissement de subventions d'investissement encaissées au titre d'acquisitions d'immobilisations amortissables, 70 000 € prévus pour la reprise de la provision pour actifs circulants et 4 630 € de reprise de provision pour litige.

Les crédits pour les opérations patrimoniales pour 700 000 € pour l'intégration dans les travaux des avances réglées sur les marchés, l'affectation des études et maîtrise d'œuvre aux travaux concernés...

LES RECETTES

Pour 2022, les recettes prévues s'élèvent à 12 000 796 € auxquelles s'ajoutent les reports de l'exercice 2021 pour un montant de 3 733 689 € ainsi que le solde d'exécution reporté de 2 818 321 €.

Les principales recettes prévues sont :

Les subventions d'investissement pour un total de 3 376 503 € dont 1 155 793 € attendus du Département des Yvelines (49 793 € de déploiement numérique, 156 000 € de la fin du contrat départemental, 950 000 € de solde « grosses opérations » liés aux travaux du synthétique au stade Pierre de Coubertin, de travaux de toiture et de traitement de l'air au Complexe Sportif Europe et à la construction du nouveau Complexe Sportif), 250 000 € de la Région Ile de France pour le nouveau gymnase Lionel Terray, 1 970 710 € de fonds de concours à recevoir de Saint-Quentin-en-Yvelines (187 000 € du solde du fonds de concours pour l'office du GS de La Villedieu, 636 741 € du solde du fonds de concours pour le centre nautique, 19 917 € de déploiement numérique, 627 052 pour le nouveau Complexe Sportif et 500 000 € en cours d'affectation).

Un emprunt de 1 500 000 €.

Le FCTVA estimé à 900 000 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2 328 314.28 €.

Le virement de la section de fonctionnement de 500 000 €.

Les opérations d'ordre de transferts entre les sections : elles s'élèvent à la somme de 2 663 979 € et se composent des dotations aux amortissements pour 2 564 019 €, des charges transférées liées à la crise sanitaire Covid-19 pour 29 959 € et de la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 70 000 €.

Les crédits prévus pour les écritures d'ordre des opérations patrimoniales pour 700 000 €.